



PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Rapport Budgétaire 2024

Conseil Communautaire du 02 avril 2024

Préambule

La première partie du présent rapport est consacrée à la présentation thématique des opérations réelles du budget 2024.

Les opérations d'ordre, c'est-à-dire celles qui ne génèrent pas de flux de trésorerie, sont reprises dans les tableaux d'équilibre qui feront l'objet d'un vote à l'issue de la présentation.

Pour rappel, les opérations d'ordre permettent la constatation comptable de la gestion de stocks (Zones d'activité et lotissement), de l'amortissement des biens et des subventions, des provisions pour risques, ainsi que des subventions d'équilibre des budgets annexes par le budget principal.

I. Petite-Enfance, Enfance-Jeunesse et Sport

Les politiques de la Petite-Enfance et de l'Enfance-Jeunesse sont gérées en budgets annexes (608.07 et 608.06). La compétence est exercée en régie et par des associations avec lesquelles nous avons conventionné. Nous gérons la maintenance de tous les bâtiments que nous soyons en régie ou pas.

A. L'ACCUEIL PETITE-ENFANCE – Budget annexe 608.07

1- Les crèches – Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE)

Le territoire est couvert par 10 crèches, 3 sont en régie pour 54 places (Toucy, Courson et Pourrain) et 7 sont associatives pour 110 places (Leugny, Parly, Bléneau, Moutiers, Charney-Orée de Puisaye, Saint-Fargeau et Saint-Amand). 164 places sont donc ouvertes sur le territoire.

Les structures accueillent les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Les repas et les couches sont fournis sur place. Dans quelques crèches du territoire, les repas sont préparés sur site et sur les autres, ils sont livrés par un prestataire (très souvent l'EHPAD du secteur).

Les crèches ont un rôle important dans l'accompagnement à la parentalité. Les équipes apportent conseils et soutien au quotidien. Si une famille a besoin d'un accompagnement renforcé, la directrice peut l'orienter vers le LAEP (lieu d'accueil enfants parents).

En 2024, les EAJE doivent faire face, dans leur ensemble, à l'inflation qui touche les énergies et l'alimentation. Il y a des hausses sur ces deux secteurs.

Par ailleurs, pour les structures en régie, nous poursuivons le renouvellement du linge utilisé pour les soins des enfants et du matériel pédagogique. Du mobilier est également à changer. Concernant les activités, les crèches continuent de mener différents projets à destination des enfants et de leur famille. Seront ainsi proposés des séances de Baby Gym destinées aux enfants marcheurs afin de développer la motricité des enfants, des sorties ludiques ainsi que des ateliers parents-enfants thématiques afin de développer des temps d'échange approfondis tout en favorisant l'interconnaissance des familles. Ce dernier projet correspond à une fiche action de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Pour les crèches en régie, il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement, 128 591 € au chapitre 011 et 1 137 739 € au chapitre 12 (charges salariales qui seront reprises au niveau des Ressources Humaines) et 2 340 € au chapitre 65 pour le logiciel métier NOE et les créances éteintes.

En recettes, il est proposé d'inscrire 158 000 € au chapitre 70 (participation des familles) et 551 860 € (CAF et MSA).

Concernant les crèches associatives, en plus de la hausse des coûts due à l'inflation, elles font également face à de nouvelles augmentations programmées de la masse salariale induites par les évolutions de la convention collective des personnels de crèche. Certaines associations ont donc sollicité une augmentation, plus ou moins importantes, des subventions qui leur sont accordées annuellement.

Nous assurons pour ces crèches l'assurance du bâtiment et les réparations nécessaires.

Pour les structures associatives, il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement, 16 180 € au chapitre 011, 1 000 € au chapitre 012 et au chapitre 65, 461 219 € pour les subventions aux associations. En recettes, il est proposé d'inscrire 18 500 € au chapitre 74 (CAF et MSA).

2- Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Le LAEP est multisite. Il intervient à Champignelles, Saint-Sauveur et ouvrira en 2024 à Bléneau. Ce lieu permet de soutenir et d'accompagner les familles dans leur fonction parentale. Il s'agit d'un lieu d'accueil et d'écoute parents/enfants qui permet d'évoquer leur difficulté et de trouver une écoute bienveillante. Ce lieu d'accueil est confidentiel et gratuit.

Il est également proposé de développer l'accompagnement à la parentalité en proposant des ateliers parents-enfants aux familles et en amorçant la mise en place d'un groupe de parole destiné aux futurs parents.

Pour le LAEP, il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement, 5 865 € au chapitre 011 et 4000€ au chapitre 012. En recettes, il est proposé d'inscrire 5 484 € au chapitre 74 (CAF et MSA).

3- Le Relais Petite Enfance (RPE)

C'est un lieu d'information pour les familles sur les différentes possibilités d'accueil du jeune enfant (Assistants maternels, EAJE et ACM). Il est itinérant et circule sur différentes communes avec un accueil permanent basé à Toucy.

Par ailleurs, le Relais a une mission d'accompagnement à la professionnalisation des assistants maternels. Il est chargé d'accueillir les assistants maternels avec les enfants dont ils ont la garde et de leur proposer des ateliers. Ces temps permettent de briser l'isolement des assistants maternels et d'offrir une expérience de socialisation aux enfants.

En 2023, le Relais est revenu à son activité normale depuis le Covid-19. Pour 2024, le service propose de maintenir les activités du Relais.

Pour le RPE, il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement, 23 396 € chapitre 011 et 93 344 au chapitre 012. En recettes, il est proposé d'inscrire 99 580 € au chapitre 74 (CAF, MSA et CD89).

=> Pour la totalité du budget 608-07 il est proposé d'inscrire 174 032 € (128 591 + 16 180 + 5 865 + 23 396) au chapitre 011 et 1 236 583 € au chapitre 012 et 463 559 € au chapitre 65 (subventions).

4- Les travaux d'entretien

Les travaux programmés amélioreront les conditions d'accueil et vont répondre à la réglementation en matière de confort, d'hygiène et de sécurité (ces travaux feront l'objet de demandes d'aide à la CAF) :

- Sécurisation de l'ensemble des entrées des bâtiments des crèches (réglementation Vigipirate) ;
- Changement des huisseries extérieures et de protection de certaines vitres à la crèche de Toucy ;
- Réalisation d'un placard dans la salle du personnel et éclairage à la crèche de Courson ;
- Réfection de la cuisine à la crèche de Charny ;
- Remplacement du linoléum vieillissant à l'entrée et du bardage extérieur à la crèche de Moutiers ;
- Travaux électriques (éclairage et prises électriques) à la micro-crèche de St-Amand
- Acquisition de matériels pédagogiques et d'équipements (crèche de Toucy, µcrèche de Pourrain et RPE),
- Etude thermique à la crèche de Leugny.

Pour la réalisation de ces travaux, Il est proposé d'inscrire en dépenses d'investissement 103 580 € aux chapitres 20, 204 et 21 (dont 52 380 € pour les structures en régie).

En recettes, il est proposé d'inscrire 56 090 € au chapitre 13.

RAPPORT BUDGÉTAIRE

608.07

Dépenses de fonctionnement	2023	2024	Recettes de fonctionnement	2023	2024
011 Charges à caractère général	145 730	174 032	013 Atténuations de charges	48 270	70 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 038 830	1 236 583	70 Produits des services, du domaine et ventes divers	138 000	158 000
65 Autres charges de gestion courante	497 300	463 559	74 Dotations et participations	1 531 8209	1 675 424
66 Charges financières	2 600	2 050	<i>dont subvention équilibre</i>	<i>884 240</i>	<i>1 000 000</i>
67 Charges exceptionnelles	6 380		042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 800	3 800
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 000	31 000			
	1 721 830	1 907 224		1 721 830	1 907 224

Dépenses d'investissement	2023	2024	Recettes d'investissement	2023	2024
20 Immobilisations incorporelles	5 000	5 000	10 Dotations, fonds divers et réserves	7 650	8 000
204 Subventions d'équipement versées	2 000	2 000	<i>RAR 15 480</i>		
	<i>RAR 6 578</i>	<i>RAR 5 715</i>	13 Subventions d'investissement	25 200	56 090
21 Immobilisations corporelles	61 865	96 580	16 Emprunts et dettes assimilées	18 714	33 103
16 Emprunts et dettes assimilées	18 800	15 100	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 000	31 000
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 800	3 800			
	98 044	128 194		98 044	128 194

B. L'ACCUEIL ENFANCE-JEUNESSE – Budget annexe 608.06

1- Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

Le territoire regroupe 7 accueils de loisirs, dont 3 sont directement gérés en régie (celui à Courson- les-Carières et Ouanne, celui à Bléneau et Saint-Fargeau, celui de Pourrain) et 4 sont gérés par des associations (Toucy, Saint-Sauveur, Saint-Amand et Prunoy-Charny-Orée de Puisaye).

Le Centre de Loisirs de Saint-Sauveur gère le périscolaire à Lainsecq et Saints, celui de Saint-Amand gère le périscolaire à Arquian, Etais-la-Sauvin et Bouhy et St-Amand. Enfin, le centre de Forterre gère le périscolaire à Courson et Ouanne. Il est également le support d'une école multisport.

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) proposent des temps d'accueil périscolaire, avant et après l'école (Saint-Sauveur, Saint-Amand et Forterre), des accueils les mercredis et des temps d'accueil extra-scolaire pendant les vacances. Certains centres accueillent en soirée des adolescents.

Les structures sont ouvertes le mercredi et pendant les vacances scolaires de 7h15 à 19h00. Les repas sont fournis par des prestataires extérieurs (entreprises ou EHPAD). Pour l'accueil périscolaire du matin et du soir, les ACM sont ouverts pendant les semaines scolaires du lundi au vendredi. En général, à partir de 7h15 jusqu'au début des classes et le soir dès la fin des classes jusqu'à 19h.

Les équipes des centres de loisirs organisent des activités pour les enfants en lien avec leur projet pédagogique et le projet éducatif de territoire. Des séjours sont organisés durant l'été sur le territoire d'une durée de 5 jours. Depuis 15 ans, une programmation commune des séjours existe sur le territoire. Les ACM contribuent, aux côtés des parents, à l'épanouissement des enfants et au développement de leur autonomie. Les équipes apportent ainsi conseils et soutien aux familles.

Parmi les projets menés cette année, sont programmés la poursuite des ateliers parents/enfants autour de l'alimentation et la mise en place de deux projets culturels. Le premier s'inscrit dans la continuité du projet presque initié en 2023. Il se poursuit sur une thématique « Médiéval » et s'ouvre à une dimension intergénérationnelle, puisque les aînés de l'EHPAD de Courson participeront également au projet. Le second projet concerne celui sur la découverte de la culture urbaine à destination du public adolescent qui était programmé en 2023 et reprogrammé en 2024.

En 2024, les ACM doivent également faire face, dans leur ensemble, à l'inflation qui touche les énergies et l'alimentation. De plus, les problématiques de personnel, dont les difficultés rencontrées pour remplacer les personnels de direction, ont fait ressortir la nécessité de faire évoluer l'actuel logiciel métier afin d'avoir une meilleure prise en charge des inscriptions familles ainsi qu'un outil efficace pour sortir les statistiques nécessaires aux déclarations de la CAF. Il est proposé de faire évoluer le logiciel NOE vers INOE (demande de subvention auprès de la CAF et de la MSA).

Afin de faciliter les recrutements dans les structures, nous participons à la formation BAFA des jeunes qui font leur stage dans nos structures et participent à leur bon fonctionnement.

Pour les accueils en régie, il est proposé d'inscrire, au chapitre 011, une dépense de fonctionnement d'un montant de 212 460 € et 732 345 € au chapitre 012 (charges salariales qui seront reprises au niveau des Ressources Humaines) et 19 470 € au chapitre 65 pour une évolution du logiciel métier vers INOE. En recettes, il est proposé d'inscrire 145 900 € au chapitre 70 (participation des familles) et 209 152 € (CAF et MSA).

Concernant les accueils de loisirs associatifs, si le soutien renforcé de la Communauté de communes en 2023 les a aidés, la hausse des coûts due à l'inflation les maintient dans une situation fragile. Deux centres se sont engagés dans un DLA en 2023 et le centre social, extrêmement fragilisé cette année suite au vol du chantier d'insertion, va également s'engager dans la procédure.

Les associations ont toutes sollicité une augmentation de la subvention.

Pour les associations d'accueil de loisirs, il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement, 21 600 € au chapitre 011, 3000 € au chapitre 012 et au chapitre 65, pour les subventions, 398 000 €. En recettes, il est proposé d'inscrire 10 500 € au chapitre 74 (CAF et MSA).

D'autre part, le service travaille de plus en plus sur le déploiement de projets inter-structures afin de limiter les dépenses, tout en permettant à un plus grand nombre de centres de profiter d'animations de qualité. Ainsi, un projet de séjour inter-structures va être proposé aux familles par l'ensemble des centres de loisirs.

De même, le développement des transports mutualisés va également permettre de mieux maîtriser le coût de fonctionnement individuel de chaque structure. Cela va donner l'opportunité à certains centres de participer à des sorties qui ne leur auraient pas été accessibles autrement.

RAPPORT BUDGÉTAIRE

Il est proposé d'inscrire une dépense de fonctionnement de 17 400 € au chapitre 011 pour les projets inter structures.

En recettes, il est proposé d'inscrire 3 000 € au chapitre 70 (participation des familles) et 16 500 € au chapitre 74 (MSA + dispositif colos apprenantes).

=> Pour la totalité du budget 608-06 il est proposé d'inscrire 251 460 € (212 460 + 21600 + 17 400) au chapitre 011 et 735 345 € au chapitre 012 (salaires et charges) et 417 470 € au chapitre 65.

2- Les travaux d'entretien

Des travaux sont programmés afin de répondre à la réglementation en matière de confort, d'hygiène et de sécurité :

- Remise aux normes des toilettes au CL du Centre social et culturel de St Amand (notification CAF) ;
- Remise à niveau du système de chauffage au CL Enfance et Loisirs Pour Tous à Charny Orée de Puisaye ;
- Remise aux normes des jeux extérieurs pour le CL Enfance et Loisirs Pour Tous (notification CAF).
- Réfection de l'étage du CL Forterre à Courson les carrières,
- Mise aux normes des toilettes au CL Animare de Bléneau,
- Réfection de la cour, préau et local poubelle au CL Les P'tits Larousse de Toucy (notification CAF),
- Travaux de sécurisation sur les 7 centres concernant les entrées dans les locaux.

Des dossiers de demande de subvention seront déposés auprès de la CAF et de la MSA ou l'ont déjà été.

Pour la réalisation de ces travaux, il est proposé d'inscrire en dépenses d'investissement, 189 600 € au chapitre 21 (dont 75 900 € pour les structures en régie).

En recettes, il est proposé d'inscrire 106 857 € au chapitre 13.

608.06

Dépenses de fonctionnement	2023	2024	Recettes de fonctionnement	2023	2024
011 Charges à caractère général	235 869	251 460	013 Atténuations de charges	18 768	16 300
012 Charges de personnel et frais assimilés	646 422	735 345	70 Produits des services, du domaine et ventes divers	139 400	148 900
65 Autres charges de gestion courante	380 270	417 470	74 Dotations et participations	1 110 693	1 245 375
67 Charges exceptionnelles	300	300	<i>dont subvention équilibre</i>	910 793	1 000 000
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 800	8 800	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800	2 800
	1 271 661	1 413 375		1 271 661	1 413 375

Dépenses d'investissement	2023	2024	Recettes d'investissement	2023	2024
20 Immobilisations incorporelles	4 885		13 Subventions d'investissement	RAR 10 000 57 785	106 857
21 Immobilisations corporelles	88 900	RAR 4 862 189 600	16 Emprunts et dettes assimilées		32 715
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800	2 800	27 Autres immobilisations financières	30 000	30 000
27 Autres immobilisations financières	10 000		10 Dotations, fonds divers et réserves		18 890
			040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 800	8 800
	106 585	197 262		106 585	197 262

C. AUTRES ACTIONS PETITE-ENFANCE, ENFANCE-JEUNESSE ET SPORT

Au côté du fonctionnement des structures de la petite-enfance et enfance-jeunesse et des actions réalisées par ces structures, notre politique porte des actions de coordination, d'appui aux associations sportives et la conduite d'actions transversales qui, pour certaines, dépendent d'un dispositif soutenu par la CAF avec la CTG et par la MSA avec Grandir en Milieu Rural (GMR).

En 2024, il est proposé de poursuivre les actions suivantes déjà inscrites au budget 2023 :

- Une journée pédagogique du Pôle qui réunit l'ensemble des agents travaillant dans les service petite enfance et enfance-jeunesse.
- Les jardins de l'enfance qui proposent tout au long de l'année des ½ journées de formation aux professionnels de la petite enfance et de l'enfance jeunesse.
- Les actions de formations diplômantes auprès des professionnels de l'enfance-jeunesse.
- L'accompagnement à l'apprentissage et à l'analyse de la pratique dans les métiers de la petite-enfance.
- Les ateliers parents/enfants sur la thématique de l'alimentation.
- Les aides à l'installation « coup de pouce » aux assistants maternels du territoire sur le matériel pédagogique et des travaux dans le logement.
- L'animation de la commission Jeunesse Enfance Loisirs (JEL) par la Fédération des Foyers Ruraux .

Ainsi que les actions supplémentaires programmées dans le cadre du dispositif « Grandir en Milieu Rural » (GMR) de la MSA :

- Navettes inter structures
- Accompagnement aux nouvelles technologies

Il est donc proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement pour ces actions petite-enfance et enfance-jeunesse 85 394 € (73 894 € au chapitre 011 et 11 850 au chapitre 65 pour l'aide aux ASMAT et la FDFR et la maintenance du logiciel métier), et d'inscrire 123 356 € en recettes (CAF et MSA).

Enfin, la communauté de communes subventionne des associations sportives dont l'activité est tournée vers les jeunes de moins de 18 ans.

Pour 2024, il est proposé de conserver une enveloppe de subventions d'un montant égal à 2023 et d'inscrire 47 705 € au chapitre 65.

=> Pour les actions inscrites au budget général (608.00), il est proposé d'inscrire en dépense de fonctionnement 73 894 € au chapitre 011, et 59 555 € au chapitre 65.

608.00					
Dépenses de fonctionnement	2023	2024	Recettes de fonctionnement	2023	2024
011 Charges à caractère général	100 656	73 894	74 Dotations et participations	169 800	123 356
65 Autres charges de gestion courante	51 705	59 555			
	152 361	133 449		169 800	123 356

II. Développement économique

A. AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉ – Budget annexe 608.20

Au sein de ce budget sont gérés les achats de terrain, les travaux d'aménagement des parcelles et les ventes. Afin de répondre aux besoins impératifs de certaines ZAE, des travaux sont programmés sur les Zones d'Activités Economiques. De plus, pour assurer le développement des Zones d'Activités prioritaires, la CCPF s'est engagée dans l'achat de terrains à la ZA Côte Renard à Villefranche.

Par ailleurs, la CCPF envisage la création d'une Zone d'Aménagement Concerté Multisites sur un périmètre élargi de ses ZAE à aménager et à commercialiser. La ZAC est un outil d'aménagement souple qui permettra à la CCPF d'élaborer un cahier des charges de l'aménagement de ses ZAE tout en préservant un pouvoir de contrôle tout au long du processus d'aménagement. Il nécessite des démarches et investigations pour assurer la viabilité du projet (en matière d'urbanisme et d'économie de projet), des études de sol et prestations de géomètre.

Par ailleurs, le budget intègre la vente d'un terrain sur la zone de Saint-Fargeau pour 23 065 €.

Il est proposé au budget annexe 608.20 d'inscrire en dépenses 753 000€ (523 000€ pour l'acquisition des parcelles sur la ZA Côte Renard, 200 000€ de travaux sur les ZA et 30 000 € de frais de viabilisation) et 23 065€ en recettes pour la vente de la parcelle à Saint Fargeau.

Il est proposé d'inscrire au budget général 60 000€ en dépenses de fonctionnement pour la création de la ZAC multisites.

B. GESTION BÂTIMENTS (LOCATION, ACQUISITIONS, VENTES) – Budget annexe 608.02

1- Location de bâtiments artisanaux et commerciaux

La communauté de communes gère 14 bâtiments sur l'ensemble du territoire dont les locations génèrent des recettes inscrites pour un montant de 152 780 €. Sont inscrit en fonctionnement pour ces bâtiments des assurances, des frais d'entretien et de la taxe foncière pour 47 700 €.

2- Développement de filières

La CCPF s'engage dans le soutien et le développement des filières identifiées sur son territoire à fort potentiel de développement économique. Cette logique de filières permet au territoire de valoriser ses atouts et ses ressources pour exister dans un contexte de concurrence territoriale permanent. Les filières ciblées sont l'artisanat (bois ...), l'agro-alimentaire, les métiers d'art et la filière élargie de la mécanique. A ce titre, la CCPF projette la mise à disposition d'outils immobiliers de type « tiers-lieux productifs » dans lesquels s'inscriront des outils mutualisés et des ateliers.

La CCPF se positionne sur des acquisitions sur des sites d'intérêt pour le développement de ces projets dont le Silo de Saint Sauveur, pour un projet de loisirs sportifs et touristique.

Pour ces projets, sont inscrits 117 300 € (10 000€ de prestation pour l'EPF pour l'acquisition du bâtiment ENEDIS, 5000 € de location du bâtiment et 2300 € de taxe foncière et 100 000 € d'études de programmation) et 35 730 € d'investissement pour le silo de Saint Sauveur.

3- Travaux de la Ressourcerie

Des travaux sont également prévus dans le bâtiment de la ressourcerie, comme cela avait été convenu initialement dans la location-vente. 200 000 € d'investissement sont inscrits.

Il est proposé au budget annexe 608.02 d'inscrire 165 000 € en dépenses de fonctionnement, 235 730 € en investissement et 152 780 en recettes de locations.

C. ATTRACTIVITE ET RESEAU ECONOMIQUE

1- Programme Rebonds pour le développement de projets économiques pour la transition

La CCPF a intégré le programme Rebonds qui porte des tests de projets de développement économique au niveau national. Il s'agit de nous accompagner dans les projections de développement de filières en prenant en compte les enjeux de transition, au regard des évolutions du territoire à différentes échelles, pour expérimenter de nouveaux projets avec les acteurs économiques de la Puisaye-Forterre. Cela permettra de créer du lien avec les entreprises et de tester le principe de filière (maillage des entreprises, adaptation aux différentes tailles, mutualisation de ressources ou services, mise en place d'une chaîne de production locale...)

2- « Club » des entrepreneurs de la CCPF

D'autres actions de communication doivent fédérer les acteurs avec une première rencontre prévue en 2024 pour la création d'un Club des entrepreneurs de la CCPF. Il s'agit d'accompagner dans des formats d'échanges, de venir en appui de toutes les problématiques posées par l'activité économique et d'optimiser les projets collectifs.

3- Attractivité des résidents et des entreprises

Par ailleurs, la CCPF souhaite développer un format de découverte du territoire, pour permettre aux nouveaux employés ou à des porteurs de projets (voire des médecins) de se projeter dans leur installation. La CCPF pense associer les entreprises qui accueillent de nouveaux employés ou recherchent du personnel à cette action.

4- Outil de promotion

La participation de la CCPF au SIMI depuis 3 ans lui offre une meilleure visibilité sur la Région de Bourgogne Franche-Comté. La CCPF a pris de nombreux contacts avec des acteurs majeurs de l'aménagement et de la promotion immobilière. Il s'agit pour la CCPF de trouver les partenaires privés de son développement d'être identifiée comme un territoire dynamique et à véritable potentiel d'investissement. Par ailleurs, la CCPF développera des supports de publicité pour intéresser à l'installation sur les parcelles disponibles.

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 55 000 € (20 000€ pour le programme Rebonds, 30 000€ pour l'organisation d'événements et 5 000€ de publicité)

D. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La Communauté de communes accompagne le développement économique à travers des aides directes.

- L'aide à l'immobilier pour laquelle la CCPF subventionne les projets des entreprises dont le règlement a été révisé suite à la suspension de l'aide de la Région BFC. Un unique règlement d'intervention s'appliquera aux entreprises industrielles, artisanales, culturelles et touristiques.

- Les subventions et cotisations auprès des structures qui œuvrent pour le développement économique de notre territoire, notamment, Yonne Equipement, Initiative89, les missions locales de l'Yonne et de la Nièvre.

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 26 500 € pour les structures de l'économie et de l'emploi et 60 000€ en investissement pour l'aide à l'immobilier

Dépenses de fonctionnement		2023	2024	Recettes de fonctionnement		2023	2024
Aménagement des zones activité	608.20 *	2 532 926	1 657 852	Aménagement des zones activité	2 532 926	1 657 852	
	608.00	75 000	60 000		-	-	
Gestion des bâtiments	608.02	277 990	286 390	Gestion des bâtiments	277 990	286 390	
Attractivité et réseau économique	608.00	52 200	55 000	Attractivité et réseau économique	-	-	
Soutien à l'économie	608.00	54 590	26 500	Soutien à l'économie	-	-	
<i>* y compris écritures de stocks</i>		2 993 106	2 085 742		2 810 916	1 944 242	

Dépenses d'investissement		2023	2024		
Gestion des bâtiments	608.02	587 830	377 768	Gestion des bâtiments	956 043
Soutien à l'économie	608.00	25 000	60 000		
		612 830	437 768		956 043

III. Santé et Solidarité

A. LES MAISONS DE SANTÉ – Budget annexe 608.15

La communauté de communes via la compétence santé gère à ce jour 5 maisons de santé : Charny, Champignelles, Bléneau, Saint-Sauveur et Saint-Amand.

Outre la recherche de professionnels de santé, notre action consiste à programmer les travaux d'amélioration des bâtiments, les travaux de rénovation et de réparation ainsi que les travaux de construction. Ce budget absorbe également les taxes foncières et les assurances.

La baisse de l'attractivité de l'exercice libéral isolé chez les jeunes médecins et la faible attractivité de nos territoires ruraux accentuent les difficultés de la démographie des professionnels de santé. Cette transformation de l'exercice libéral met en lumière l'importance des conditions de travail dans le choix des installations et donc des maisons médicales.

Le budget des maisons médicales est impacté par les différentes augmentations des fluides et du coût des travaux d'amélioration et de rénovation, travaux rendus nécessaires pour conserver nos lieux d'accueils attractifs.

Pour le budget annexe 608.15, il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 85 610 € au chapitre 011 et 107 956 € au chapitre 75 de recettes de loyers.

En investissement il est programmé :

- la fin de la construction de la maison de santé de Courson les Carrières ;
- l'agrandissement de la maison de santé de Bléneau, afin de pouvoir proposer des cabinets libres et opérationnels dans le cadre de notre recherche de praticiens ; Cet agrandissement inclue le relogement des praticiens pendant toute la durée des travaux.
- divers travaux de réparation et d'amélioration dans les autres maisons de santé et équipements.

Pour le budget annexe 608.15, il est proposé d'inscrire 2 031 000 € en dépenses d'investissement.



RAPPORT BUDGÉTAIRE

608.15

Dépenses de fonctionnement	2023	2024	Recettes de fonctionnement	2023	2024
011 Charges à caractère général	71 400	85 610	013 Atténuations de charges	-	-
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 000	1 000	70 Produits des services, du domaine et ventes divers	8 600	8 600
65 Autres charges de gestion courante	2 000	2 000	74 Dotations et participations	-	85 899
66 Charges financières	25 905	24 245	75 Autres produits de gestion courante	181 305	107 956
67 Charges exceptionnelles	500	500	77 Produits exceptionnels	500	500
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	203 700	203 700	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	114 100	114 100
	304 505	317 055		304 505	317 055

Dépenses d'investissement	2023	2024	Recettes d'investissement	2023	2024
16 Emprunts et dettes assimilées	63 950	60 455	13 Subventions d'investissement	902 000	1 438 325
20 Immobilisations incorporelles	100 000	-	16 Emprunts et dettes assimilées	885 400	544 093
21 Immobilisations corporelles	RAR 15 188 575 812	561 000	27 Autres immobilisations financières	7 950	7 950
23 Immobilisations en cours	1 130 000	RAR 17 611 1 470 000	45 Opérations pour compte de tiers	1 700 000	1 350 925
45 Opérations pour compte de tiers	1 700 000	RAR 1 044 627 277 200	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	203 700	203 700
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	114 100	114 100	041 Opérations patrimoniales	-	50 000
041 Opérations patrimoniales	-	50 000			
	3 699 050	3 594 993		3 699 050	3 594 993

B. LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

La Communauté de Communes de Puisaye Forterre a fait le choix de développer une politique volontariste de santé publique en consolidant le partenariat local sur les questions de santé dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du projet régional de santé. A ce titre, le Contrat Local de Santé, signé en 2019 vient répondre aux préoccupations de la population, des élus et des professionnels de santé, notamment en matière d'accès aux soins, de promotion de la santé et de renforcement de la prévention, d'addictions, de santé mentale et de santé environnement.

Les partenaires du CLS, soit l'ARS, le Conseil Départemental, la CPAM, la MSA, la CAF, l'éducation National, l'Hôpital et la Région ont souligné que la CCPF, forte de répondre à tous les axes du Contrat local de santé, est à ce jour la seule intercommunalité de l'Yonne à financer les actions du CLS.

Les actions programmées en 2024

=> la poursuite des journées d'Informations aux Elus sur les Dispositifs du Territoire (IEDT) qui permettent d'informer les maires et les agents des communes sur différentes thématiques liées à la santé, la solidarité et les actions sociales. Dispositif créé par la CCPF en 2022 ;

=> rencontres interprofessionnelles sur la santé Mentale de la jeunesse ;

=> une action sur la compréhension et l'appréhension du numérique en lien avec la MAIF ;

=> la prévention aux comportements psychosociaux (alcool, tabac, drogue, danger du numérique etc...) ;

=> les actions d'attractivité du territoire auprès des étudiants et des praticiens : Forum URPS le 16 mars à Arc et Senans, bourse d'engagement proposée aux internes, soirée d'accueil des étudiants du territoire ;

=> les actions d'attractivité au sein même du territoire : opération banderoles ;

=> les actions de promotions des campagnes de prévention contre les cancers du sein (Octobre rose) et colorectal (Mars bleu) ainsi que les campagnes de prévention du diabète et du mois sans tabac.

=> Actions en lien avec le Programme National de Nutrition Santé

L'année 2024 sera également consacrée au renouvellement du Contrat local de Santé pour la période 2024 à 2029.

Il est proposé en dépenses de fonctionnement 31 700 € au chapitre 011 et 10 000 € au chapitre 65

608.00					
Dépenses de fonctionnement	2023	2024	Recettes de fonctionnement	2023	2024
011 Charges à caractère général	20 645	31 700	74 Dotations et participations (dont aide au poste)	25 000	30 000
65 Autres charges de gestion courante		10 000			
	20 645	41 700		25 000	30 000

IV. Développement touristique et mobilité

A. LES ACTIONS TOURISTIQUES

1- Accompagnement de l'association « A chacun son chemin en Puisaye-Forterre »

Il est proposé de poursuivre l'accompagnement de l'association « A chacun son chemin en Puisaye-Forterre », qui assure la promotion des sentiers de randonnée. En 2022 a débuté avec le Département de l'Yonne une réflexion, à laquelle la CCPF est associée, sur la valorisation du site du Bourdon (randonnées, cheminements cyclables, etc.). Ce travail sera poursuivi en 2024.

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 3 800 €.

2- Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre

La Puisaye Forterre est largement identifiée au niveau départemental pour être un territoire au développement touristique dynamique. Notre EPCI qui a la compétence tourisme a confié à l'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre (OTPF) la communication touristique et l'accueil touristique. Cette année l'OTPF a élaboré un plan visant à consolider l'ambition de montée en notoriété du territoire et à répondre aux besoins des acteurs professionnels.

Parmi les nouvelles initiatives en 2024 on peut notamment mentionner :

- **Campagne de notoriété** : déployer une campagne d'envergure sur les réseaux sociaux.
- **Job-dating touristique** : organiser une session entre les acteurs touristiques et les personnes en recherche d'emploi saisonnier, renforçant ainsi la dynamique économique du territoire.
- **Le « petit dej » des incollables** : organiser des sessions interactives pour et par les professionnels du tourisme afin d'approfondir leur connaissance de l'offre touristique de la Puisaye-Forterre.
- **Site internet** : mise en ligne du nouveau site internet prévu en mars 2024, plus attractif et plus compétitif, notamment en termes de référencement.

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 482 294 € et 200 000 € en recettes de fonctionnement correspondant à la taxe de séjour.

3- Etude – Stratégie de développement touristique de la Puisaye-Forterre 2025-2030

En 2019, l'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre et la Communauté de communes ont souhaité mettre en place une stratégie de développement touristique en s'appuyant sur les propositions d'actions issues du diagnostic réalisé par Atout France en 2015. L'objectif était d'identifier la Puisaye-Forterre comme une destination touristique permettant des retombées économiques substantielles.

Ce travail a permis d'aboutir à la rédaction de fiches actions regroupées sous les 5 enjeux suivants : développer l'itinérance, développer la notoriété et l'attractivité du territoire, renforcer l'offre touristique en s'appuyant sur les atouts du territoire, améliorer la qualité des hébergements et augmenter la durée des séjours, valoriser l'offre de restauration et les produits du terroir.

Cette première stratégie est arrivée à son terme dans un contexte marqué par des évolutions nouvelles à prendre en compte. Il est proposé d'élaborer une nouvelle feuille de route pour la période 2025-2030, déclinée en un programme d'actions pluriannuel. Cette nouvelle stratégie de développement touristique

reposera sur la mobilisation de tous les partenaires afin qu'elle puisse être partagée et portée par l'ensemble des acteurs : élus, socioprofessionnels, etc.

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 25 000 € pour cette étude.

B. LES ACTIONS MOBILITÉ

Les actions mobilité s'articulent autour des priorités du Plan de Mobilité Simplifié validé en 2023.

1- Développement d'une politique des Mobilités Actives

Le schéma directeur des mobilités actives a pour objectif de définir la stratégie vélo du territoire, qu'il s'agisse de mobilité du quotidien, touristique ou de loisirs. Il vise à programmer le développement du vélo sur notre territoire, en jouant sur trois piliers : les infrastructures (bandes et pistes cyclables, sécurisation des points durs en centre-bourgs, etc.), les services (ateliers de réparation, stationnements vélo, jalonnements, etc.), la culture vélo (aide à l'achat de VAE, fête du vélo, programme savoir rouler à vélo pour les scolaires, forfait mobilité durable, etc.). La mise en place d'un schéma directeur des modes actifs est aussi un document indispensable afin de mobiliser des aides auprès des principaux financeurs (Etat, ADEME, Région, Département, etc.).

Chaque action identifiée dans le cadre du Schéma des Modes Actifs pourra être initiée dès 2024, tels que l'aménagement d'espaces tests avec du matériel (espaces de stationnements vélo, sécurisation provisoire de certains croisements, etc.).

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 70 000 € au chapitre 011 pour l'étude, 10 000 € en investissement pour le matériel et 35 000 € en recettes de l'ADEME.

2- Signalétique des voies vélos

Pour orienter et apporter une cohérence sur le territoire, les différents aménagements cyclables, en commençant par l'EuroVélo 3, doivent proposer une signalétique qui incite à la découverte et donne l'ensemble des clefs de lecture du territoire aux usagers. Pour ce faire des panneaux de jalonnements normés doivent être installés, que ce soit pour les cyclotouristes ou les usagers du vélo au quotidien.

Il est proposé d'inscrire en dépenses d'investissement 10 000 €.

3- L'expérimentation d'une solution de mobilité en véhicule intermédiaire.

Dans le cadre du programme l'Extrême Défi porté par l'ADEME, la Communauté de communes a été identifiée en tant que territoire d'expérimentation. Il s'agira d'accueillir un ou plusieurs groupements d'industriels et ingénieurs pour tester de nouvelles solutions de mobilité se situant entre le vélo classique et la voiture, adaptées aux courtes distances du milieu rural. Cela implique notamment d'investir des outils ou machines, d'aménager des itinéraires pour tester les véhicules ainsi que d'assurer un cadre juridique pour les expérimentations.

Il est proposé d'inscrire 10 000 € en dépenses de fonctionnement, 10 000€ en dépenses d'investissement et 20 000 € en recettes de l'ADEME.

4- Animation pour le développement du covoiturage et des mobilités solidaires

Le Plan de Mobilité Simplifié recense l'ensemble des actions que peut déployer la CCPF pour mettre en place des alternatives à la mobilité individuelle. Parmi ces actions, le soutien au développement du covoiturage apparaît comme une démarche essentielle qui devra prendre en compte le retour d'expérience de la mise en place de Rezo Pouce et qui pourra s'appuyer notamment sur la plateforme Mobigo Covoiturage mise en place par la Région Bourgogne-France-Comté. Des réflexions seront également menées quant à la mise en place de solution de mobilité solidaires à destination de publics cibles. D'autres actions pourront être explorées dans le cadre d'ateliers avec l'ensemble des acteurs, tels que la mise à disposition de véhicules en autopartage ou le transport à la demande.

Il est proposé d'inscrire pour cette thématique 20 000 € en dépenses de fonctionnement et 20 000 € en dépenses d'investissement.

5- Aide à l'achat de vélos à assistance électrique

Pour encourager la pratique du vélo, la Communauté de communes attribue, depuis 2022, une aide financière de 100 euros aux habitants du territoire pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, un vélo-cargo ou un vélo pour personne à mobilité réduite. 78 aides ont été octroyées depuis 2022. Il est proposé de reconduire cette aide.

Il est proposé d'inscrire 7 800 € en dépenses d'investissement.

608.00

Dépenses de fonctionnement		2023	2024	Recettes de fonctionnement		2023	2024
Actions touristiques		496 250	511 094	Actions touristiques		140 000	200 000
Actions mobilité		60 000	100 000	Actions mobilité			55 000
		556 250	611 094			140 000	200 000

Dépenses d'investissement		2023	2024
Actions touristiques		35 950	-
Actions mobilité		46 000	57 800
		81 950	57 800

V. Développement culturel

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre mène une politique de développement culturel afin de favoriser l'accès à la culture pour tous, assurer une cohésion sociale et renforcer son attractivité.

A. LES ACTIONS CULTURELLES

Afin de structurer et coordonner l'aménagement du territoire, la CCPF accompagne des projets locaux culturels au travers d'aides attribuées aux associations locales. La poursuite de la dynamique de soutien à la création artistique est marquée par le renouvellement de cet engagement. Ces créations intégrées à l'espace public (sur l'île de Rogny-les-Sept-Ecluses pour la première édition) ont pour vocation de dynamiser le territoire, de créer un fond patrimonial, et de valoriser les savoir-faire auprès du grand public. La participation à des actions en lien avec l'audiovisuel se concrétise également avec le soutien au dispositif national d'éducation aux images, Passeurs d'images.

Afin d'affirmer notre volonté de s'impliquer dans le développement de politiques culturelles, la CCPF s'engage dans la « Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture ». Nous adhérons également à la « Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture » (FNCC) et à « Ville et Métiers d'Art » (VMA).

Il est proposé d'inscrire en dépenses d'investissement 10 000€ pour la création de l'œuvre et 39 000 € en dépenses de fonctionnement (34 000€ au chapitre 65 pour les subventions aux actions culturelles et 5 000 € au chapitre 011 pour les adhésions et projets)

B. LA FILIÈRE DES MÉTIERS D'ART

Cette filière est au cœur de l'identité de notre territoire et concourt à son attractivité sous les aspects culturel, économique et bien entendu touristique. Différentes actions sont programmées en 2024.

1- Accompagnement structuration filière :

Pour mener à bien la mise en œuvre de la stratégie culture orientée en partie vers la filière des Métiers d'art, une expertise et une assistance de maîtrise d'ouvrage sont indispensables. L'accompagnement à la structuration de la filière des métiers d'art permet de structurer les actions à développer dans la continuité de celles engagées telles que le Manifeste, le réseau des boutiques, la marque territoriale... Par ailleurs, la CCPF soutient les initiatives des artisans d'art avec une subvention dédiée.

Il est proposé d'inscrire pour ces actions en dépenses de fonctionnement 25 000 € (20 000€ au chapitre 011 pour l'étude et 5 000€ au chapitre 65 pour subventions)

2- Promotion et publications :

Le déploiement d'actions de promotion de la filière fait partie intégrante des opérations à mener pour la reconnaissance et le déploiement de la dynamique locale : la création de publications (livret, cartographie), et d'outils de promotion tel que les vidéos, l'accompagnement au développement des boutiques de la marque « Art d'ici », le label « Ville et Métiers d'Art » ...

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 24 800 € (20 000€ pour les actions de communication et de promotion et 4 800€ au chapitre 65 pour la labellisation Ville et Métiers d'Art).

C. EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

1- Contrat d'Education Artistique

L'Education Artistique et Culturelle se déploie depuis plusieurs années avec le CLEA (Contrat Local d'Education Artistique). Le CLEA permet à un jeune public, grâce à des actions culturelles et artistiques, de découvrir une esthétique, l'appropriation d'une œuvre et d'une technique. Ce dispositif, très apprécié des scolaires, bénéficie aujourd'hui d'une grande reconnaissance des professionnels éducatifs, des académies, des institutions culturelles, et des parents.

Il est proposé d'inscrire pour ces actions en dépenses de fonctionnement de 43 500 € au chapitre 011 et 25 000 € de recettes de la DRAC et du CD89

2- Contrat Territoire Lecture

Depuis 2022 nous travaillons pour la mise en place d'un CTL (Contrat Territoire-Lecture), soutenu par la DRAC. Ce dispositif est centré sur la lecture publique et ses lieux d'accueils. Il mobilisera bon nombre d'acteurs du territoire - bibliothécaires, bénévoles d'équipements de la lecture publique, artistes, artisans d'art. Il existe un véritable enjeu territorial à créer une synergie entre les différents acteurs du territoire (bibliothécaires, médiathécaires, bénévoles d'équipements) : partage d'expérience, mutualisation des savoir-faire, des moyens et des outils, et la circulation des biens et des acteurs.

Il est proposé d'inscrire 18 000 € au chapitre 011 en dépenses de fonctionnement et 12 000 € en recettes de la DRAC.

608.00

Dépenses de fonctionnement		2023	2024	Recettes de fonctionnement		2023	2024
Actions culturelles		36 969	39 000	Actions culturelles		-	-
Filière des métiers d'art		39 650	49 800	Filière des métiers d'art		-	-
Education artistique et culturelle		73 640	61 500	Education artistique et culturelle		53 912	37 000
		150 259	150 300			53 912	37 000

Dépenses d'investissement		2023	2024
Actions culturelles		-	10 000
		-	10 000

D. ECOLE DE MUSIQUE DE DANSE ET DE THEATRE - Budget annexe 608.08

L'école est présente sur 5 pôles – Courson, Saint Amand, Charny, Saint-Fargeau et Toucy. Le site de Toucy de la rue de la Croix Saint-Germain investit en janvier 2023, bénéficie d'une vision de son activité sur une année complète, le budget prévisionnel peut ainsi s'établir sur une base réelle du coût de fonctionnement. Les disciplines enseignées sont le piano, le violon et l'alto, le violoncelle, la contrebasse, la flûte traversière, le saxophone, la clarinette, le Hautbois, la trompette, le cor, le trombone, le tuba, la batterie, la guitare classique, électrique et basse, la formation musicale et la danse en spécialité jazz/hiphop. Cette offre est complétée par de nombreux ensembles de pratiques collectives (obligatoire dans un cursus d'enseignement initial). A ce jour 283 élèves sont inscrits toutes disciplines confondues. L'équipe est constituée de 18 professeurs salariés du SMEA (Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique), d'une équipe pédagogique de deux personnes pour 6 heures par semaine, d'une direction et d'un secrétariat à temps complet depuis septembre 2023.

En plus des enseignements l'école de musique met à disposition des écoles, collèges et lycée une DUMISTE pour 3 heures par semaine pour mener un projet musical, toujours dans le milieu scolaire l'école est partenaire de l'Orchestre À l'Ecole (OAE) de Saint Fargeau.

En 2024 il est proposé en investissement l'achat de divers instruments, notamment d'un piano afin d'équiper qualitativement l'auditorium du site de Toucy.

Il est proposé d'inscrire au titre de l'école en dépenses de fonctionnement 54 973 € au chapitre 011, 517 680€ au chapitre 012 (dont 418 000 € pour le SMEA) et en recettes de fonctionnement 95 409 € (familles...) au chapitre 70 et 53 950€ de subventions externes au chapitre 74. En dépenses d'investissement il est proposé d'inscrire 10 900 € € au chapitre 21.

608.08

Dépenses de fonctionnement		2023	2024	Recettes de fonctionnement		2023	2024
011 Charges à caractère général		50 470	54 973	70 Produits des services, du domaine et ventes divers		89 850	95 409
012 Charges de personnel et frais assimilés		464 659	517 680	74 Dotations et participations		433 039	481 754
65 Autres charges de gestion courante		3 410	10	<i>dont subvention équilibre</i>		376 139	427 804
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 350	4 500				
		522 889	577 163			522 889	577 163

Dépenses d'investissement		2023	2024	Recettes d'investissement		2023	2024
21 Immobilisations corporelles		RAR 1 200 15 359	RAR 1 041 10 900	16 Emprunts et dettes assimilées		12 209	7 441
				040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 350	4 500
		16 559	11 941			16 559	11 941

VI. Transition écologique - Environnement

A. TRA NSITION / PCAET / Cit'ergie / COTEC

La prise en compte des enjeux énergétiques, climatiques et environnementaux dans l'exercice des compétences de la communauté de communes rejoint de nombreux objectifs :

- Anticiper les risques d'approvisionnement en énergie, en matériaux
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux naturels
- Adapter notre territoire aux conséquences du dérèglement climatique

Pour 2024, l'objectif est de suivre et mettre en œuvre les actions du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) en cohérence avec d'autres documents cadres tels que le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), le Projet Alimentaire Territorial (PAT), et le Plan de Mobilité Rurale (PMR).

Cette mise en œuvre repose sur une forte animation en lien avec les acteurs du territoire.

Il sera proposé d'engager des ateliers techniques concernant certains sujets importants pour réduire les consommations d'énergies fossiles : le secteur tertiaire (notamment les bâtiments publics), le secteur résidentiel, l'agriculture, la biodiversité, ... Et être support technique avec le développement économique, le tourisme, et prendre en compte les aspects sociaux et humains, notamment la précarité énergétique.

Le premier chantier est de proposer d'accompagner les rénovations thermiques des bâtiments publics à travers des ateliers portant sur la connaissance du patrimoine, les étapes d'un projet de rénovation, les financements possibles, et les aspects techniques liés aux énergies renouvelables.

L'accent sera mis sur la coordination avec les communes, la participation des acteurs locaux, et la priorisation des projets inscrits dans le CRTE, avec un positionnement en tant que support technique pour les projets locaux, favorisant la transition écologique et énergétique sur le territoire.

Il est proposé d'inscrire 31 100 € en dépenses de fonctionnement au chapitre 011, 10 000 € au chapitre 67 (subventions) et 51 640 € en recettes de la Région et de l'ADEME (dont une partie en aide au poste).

B. BIODIVERSITÉ / NATURA 2000

La CCPF continue d'animer le site Natura 2000 de Puisaye-Forterre en 2024, conformément au programme d'activités 2024. Des dépenses de fonctionnement et d'investissement sont prévues pour soutenir ces actions.

Après un premier Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI) portant sur les communes de Moutiers-en-Puisaye, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Saints-en-Puisaye et Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe il est proposé de lancer un nouvel ABI. L'appel à projet sera lancé dès que le contour des communes sera connu.

La communauté de communes a fait le choix de s'inscrire plus fortement dans des actions sur la biodiversité par la création d'un poste dédié. L'année 2024 sera une transition avec le poste Natura2000 le temps de recruter. Plusieurs actions sont prévues :

- Labélisation en tant que **Territoire Engagé pour la Nature** afin de marquer l'engagement de la CCPF en faveur de la transition écologique, faciliter l'obtention de subventions et accroître la visibilité du territoire au niveau national ;
- Accompagnement de structures partenaires dans la réalisation d'actions concrètes en faveur du patrimoine naturel ;
- Dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) grâce à une subvention du fonds verts des compléments de l'inventaire des milieux humides seront réalisés afin de couvrir la dernière partie du territoire qui ne l'est pas et des compléments sur des espèces à enjeux ;
- Appui technique aux communes dans la réalisation d'expertises autour des espèces protégées ;
- Expertise biodiversité des propriétés de la CCPF ;
- Mise en place de projets pédagogiques à destination des élèves du territoire ;
- Mise en place d'un programme d'animations nature à destination du grand public
- Organisation d'évènements d'information autour de thématiques précises à destination des élus du territoire et de publics spécialisés (agriculteurs, forestiers, etc.) ;
- Accompagnement des équipes de la CCPF pour prendre en compte le patrimoine naturel dans les projets (voirie, documents d'urbanisme, travaux, ENR, etc.) ;

Enfin la Communauté de communes a été lauréate en 2023 de l'appel à projet Plan Paysage avec la Communauté de communes voisine de Berry-Loire-Puisaye. Le projet retenu est centré sur l'eau et le système d'alimentation du canal de Briare. L'année 2024 verra le lancement de l'étude pré-opérationnelle du futur plan d'actions.

Il est proposé d'inscrire pour ces actions 184 894 € (dont 14 894€ N2000 + 80 000€ SNAP + 90 000€ plan paysage) en dépenses de fonctionnement au chapitre 011 et 192 129 € en recettes de la Région, du FEADER, du Fond Vert et de la DREAL (dont une partie en aide au poste). En investissement 2000 € sont inscrits pour Natura 2000.

C. ENERGIES RENOUVELABLES

La mission d'animation pour le développement des énergies renouvelables, co-financée par la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'ADEME, a pour but de favoriser la transition énergétique en mettant l'accent sur la chaleur renouvelable et particulièrement les réseaux de chaleur bois et les chaudières bois dédiées. L'animateur accompagne également l'émergence d'installations photovoltaïques en toiture. L'animateur EnR joue un rôle crucial en réalisant des analyses d'opportunité pour l'utilisation de la biomasse, en particulier le bois, comme source d'énergie. Il accompagne les communes vers la réalisation d'études de faisabilité, les aidant à déterminer la viabilité des projets d'énergies renouvelables. Il apporte son expertise dans le processus de consultation de maîtrise d'œuvre et d'AMO, contribuant à la sélection des professionnels nécessaires à la mise en œuvre des projets.

L'animateur EnR facilite le dépôt de subventions pour le financement des initiatives d'énergies renouvelables et aide à mettre en place le cadre juridique requis.

Il est proposé d'inscrire pour ces actions 10 000 € en dépenses de fonctionnement au chapitre 011 et d'inscrire 45 752 € en recettes de l'ADEME et de la Région (dont une partie en aide au poste)

D. PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Le Projet Alimentaire Territorial de Puisaye Forterre, lauréat de l'appel à projets national 2023-2025, s'attache à structurer la filière alimentaire locale en collaboration avec des acteurs locaux : Chambres d'agriculture de l'Yonne et de la Nièvre, CPIE Yonne & Nièvre, BioBFC, SAFER, Terres de Liens, ...

Les principales actions programmées en 2024 sont :

- l'organisation d'ateliers avec les acteurs locaux : élus, associatifs et tous publics ;
- le diagnostic foncier avec la SAFER et Terres de Liens ;
- le diagnostic territorial avec les consulaires, le CPIE Y&N, et BioBFC ;

Il est proposé d'inscrire pour ces actions 93 905 € en dépenses au chapitre 011 et 77 780 € en recettes de l'ADEME et LEADER (dont une partie en aide au poste)

608.00

Dépenses de fonctionnement *	2023	2024	Recettes de fonctionnement **	2023	2024
TRANSITION / PCAET / Cit'ergie / COTEC	35 720	41 100	TRANSITION / PCAET / Cit'ergie / COTEC	26 640	51 640
BIODIVERSITÉ / NATURA 2000	81 579	184 894	BIODIVERSITÉ / NATURA 2000	73 808	190 129
ENERGIES RENOUVELABLES	11 000	10 000	ENERGIES RENOUVELABLES	11 000	45 752
PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL	45 000	93 905	PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL	30 659	77 780
<i>* hors masse salariale</i>	173 299	329 899	<i>** y compris aide au poste</i>	142 107	367 301

Dépenses d'investissement	2023	2024	Recettes d'investissement	2023	2024
BIODIVERSITÉ / NATURA 2000	-	2 000	BIODIVERSITÉ / NATURA 2000	-	2 000
	-	2 000		-	2 000

VII. Habitat – Urbanisme - PVD

A. URBANISME / ADS

L'enjeu pour l'année 2024 sur la planification est la poursuite de la remise à plat de l'ensemble des règlements :

- Porte de Puisaye, approbation du PADD et démarrage de la phase règlementaire ;
- Cœur de Puisaye, actualisation de l'ensemble du projet de PLUi en lien avec la loi Climat et résilience (fait suite aux remarques des services de l'Etat et de la MRAE) ;
- Lancement de la révision du SCOT.

Le PLUi de Porte de Puisaye fait l'objet d'un marché qui doit se poursuivre jusqu'à l'approbation du document définitif. En revanche pour le SCOT et l'actualisation du PLUi de Cœur de Puisaye, un marché sera attribué pour la mise en œuvre de ces deux volets d'ici la fin du printemps 2024.

Le service ADS (Application du Droits des Sols), composé de 2 ETP, instruit les autorisations d'urbanisme à la carte pour le compte de 36 communes du territoire de la CCPF et 8 communes hors du territoire. Les dépenses du service sont liées en majorité aux charges de personnels et au logiciel métier (10K€), les frais du service ADS sont refacturés aux communes adhérentes selon les actes réalisés.

Il est proposé d'inscrire pour les actions urbanisme en dépenses de fonctionnement 22 000€ au chapitre 011 pour ADS et dans le cadre d'une nouvelle AP (autorisation de programme) en dépenses d'investissement :

- 200 000€ sur 3 ans pour le SCOT,
- 100 000€ pour la mise à jour du PLUi de cœur de Puisaye sur 2ans,
- 150 000€ pour la fin de porte de Puisaye (sur 2ans).

B. Programme Petites Villes de Demain (PVD)

Le programme PVD se poursuit en 2024 avec le lancement de nouveaux marchés liés à l'accord cadre. Plusieurs marchés sont d'ores et déjà en cours et à ce titre la CCPF joue un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes concernées :

- Charny, programmation d'équipement "archive et pôle culturel"
- Toucy, programmation d'équipement "pôle administratif"
- Courson, avant-projet sur "les espaces publics du centre bourg"

En parallèle l'étude pré opérationnelle de l'habitat a débuté peu avant l'été et devrait s'achever en 2025 (130 000 € inscrits en 2024).

Pour rappel, cette étude concerne les 8 communes PVD mais intègre également un échantillonnage à l'échelle de la Puisaye Forterre pour bénéficier d'une vision exhaustive et précise du contexte de l'habitat. L'enjeu, outre une connaissance plus fine et technique sur ce thème, est de pouvoir mettre en place des actions sur mesure très opérationnelles couvrant un spectre plus large que le volet performance énergétique. Cette étude financée à 50% donnera en phase opérationnelle à des cofinancements conséquents en lien notamment avec l'ANAH.

Il est proposé d'inscrire 139 000 € en dépenses de fonctionnement au chapitre 011 et en recettes de fonctionnement 165 000 € au chapitre 74 (y compris l'aide aux postes).

C. HABITAT

La région BFC envisage de mettre fin au dispositif Effilogis/PTRE pour la Puisaye Forterre. Cela s'inscrit dans un contexte national de politique publique de l'habitat en plein bouleversement impactant directement les territoires.

Pour ne pas perdre tout le bénéfice du travail mené ces dernières années et dans l'attente de la mise en œuvre opérationnelle de l'étude habitat, la CCPF travaille actuellement à la mise en place d'un accompagnement ad hoc avec l'ADIL 89.

L'objectif premier est de maintenir un service de renseignement et d'accompagnement auprès des citoyens de Puisaye Forterre.

Il est proposé d'inscrire 60 000€ en dépenses de fonctionnement aux chapitres 011 et 65 ; 50 000€ en dépenses et en recettes d'investissement.

608.00

Dépenses de fonctionnement(*)	2023	2024	Recettes de fonctionnement (**)	2023	2024
URBANISME / ADS	22 340	22 000	TRANSITION / PCAET / Cit'ergie / COTEC	72 000	96 000
Programme Petites Villes de Demain (PVD)	79 000	139 000	BIODIVERSITÉ / NATURA 2000	145 000	165 000
HABITAT	79 400	60 000	ENERGIES RENOUVELABLES	11 000	-
<i>* hors masse salariale</i>	180 740	221 000	<i>** y compris aide au poste</i>	228 000	261 000

Dépenses d'investissement	2023	2024	Recettes d'investissement	2023	2024
URBANISME / ADS	299 500	225 000	URBANISME / ADS	-	-
HABITAT	131 150	50 000	HABITAT	131 150	50 000
	131 150	50 000		131 150	50 000

VIII. Programme LEADER

Le programme LEADER vise à renforcer l'attractivité de la Puisaye-Forterre en offrant un soutien financier et d'ingénierie à de nombreuses initiatives locales. L'intérêt du LEADER réside dans sa capacité à encourager la coopération entre les acteurs du territoire.

La programmation 2014-2022 a permis d'accompagner 64 projets à hauteur de 2,3 M€. La fin de cette programmation, avec notamment la mise en paiement des derniers projets réalisés se poursuit jusqu'en avril 2024.

Dans le cadre de la nouvelle programmation LEADER 2023-2027, notre territoire a obtenu une enveloppe de 1,3 M€, intégrant l'ingénierie portée par la CCPF. L'objectif est de rendre le programme plus accessible à un large éventail d'acteurs pour répondre aux besoins du territoire. Pour favoriser la proximité, des actions telles que la sensibilisation, la communication ciblée, des ateliers collaboratifs et les événements de vulgarisation seront accompagnés.

Il est proposé d'inscrire 8 700 € en dépenses de fonctionnement au chapitre 011 et 76 180 € en recettes de fonctionnement (dont l'aide aux postes).

608.00

Dépenses de fonctionnement *	2023	2024	Recettes de fonctionnement **	2023	2024
LEADER	10 650	8 700	LEADER	61 716	76 180
<i>* hors masse salariale</i>	10 650	8 700	<i>** y compris aide au poste</i>	61 716	76 180

IX. Gestion des déchets – Budget annexe 608.09

Le poste le plus important du budget gestion des déchets est celui des prestations de service. Sont présentes les prestations de collecte en porte à porte d'un montant de 2,3 M€, les points d'apports volontaire estimés à 182 000€ ainsi que les prestations de transfert pour 114 000€ et de tri des déchets valorisables à 801 000 €, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets de déchetteries pour 490 000€. Les prestations sur le site de compostage, d'enfouissement ou de traitement des lixiviats correspondent à 33 000€. Les prestations de fonctionnement de la structure, comme la téléphonie, la vidéosurveillance... représentent 10 000€.

L'augmentation des prestations de service est de 9.66% avec les mêmes prestations qu'en 2023.

Pour l'ensemble de ces dépenses de prestations de service, il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 3 980 890 € au chapitre 011.

Le fonctionnement du site est pleinement impacté par l'augmentation des charges. Au 1er Octobre 2023, l'augmentation du prix du litre de gasoil sur une année est de 16.20%. L'estimation du budget carburant est de 110 000€, nous avons maintenu le même montant qu'en 2023 en espérant que le tarif se stabilise au niveau du montant actuel.

Nous avons subi une forte augmentation de l'électricité cette année, les prévisions de consommation de 2024 devraient être identiques, ainsi nous maintenons le même montant sur cette ligne.

Pour ces dépenses, il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 210 000 € au chapitre 011.

Les dépenses liées à la maintenance courante et habituelle comme l'entretien des portes, l'informatique, les vérifications réglementaires... ont été reportées mais réévaluées de 9% selon les coûts croissants observés en 2023. De nombreuses opérations de maintenance ont été repoussées de 2023 à 2024 et les dépenses non importantes seront également repoussées à 2025. La ligne maintenance est de 130 000€ Nous estimons l'entretien et le remplacement des pneumatiques du véhicule poids lourd à 30 000€. L'entretien de la chargeuse est d'environ 7 000€. L'entretien des véhicules utilitaires utilisés pour les livraisons et le déplacement ainsi que les bennes de déchetterie est évalué à 8 000€.

Une étude technique pour la réinjection des lixiviats dans les déchets est prévue pour 8 000€.

L'achat pour 55 000€ de produits et matériel divers pour l'exploitation des déchetteries et du site de Ronnières sont prévu, 71 000€ de sacs jaunes pour les déchets sélectifs et 69 000€ pour l'entretien des réseaux, les locations d'engins TP et du matériel nécessaire à l'exploitation.

L'impression des documents pour la collecte, les déchetteries et la communication (calendriers, guides de tri...) représentent 27 000€

La gestion administrative (téléphonie, affranchissement...) le remboursement des autres collectivités pour l'usage de leurs déchetteries (Communauté de l'Agglomération d'Auxerre et le Haut nivernais) par nos administrés ainsi que les assurances sont à hauteur de 189 000€. L'utilisation des services supports est de 120 000€.

Pour l'ensemble de ces dépenses, il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 617 000 €

RAPPORT BUDGÉTAIRE

Au titre des impôts et taxes il est inscrit 606 000 € (TGAP, Taxe d'enfouissement, taxe foncière ...). La TGAP -taxe générale sur les activités polluantes- (590 000 €) augmente de 13% soit une hausse de 81 000€ sur les tonnages 2023 (52€/tonne). La taxe est due à la tonne entrante sur le site et sera majorée chaque année jusqu'en 2025 pour atteindre les 65€/tonne soit 160% par rapport à l'année 2020.

Pour ces dépenses, il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 606 800 € au chapitre 011.

En recettes nous inscrivons 1 065 000 € de subventions des éco-organismes et de la revente de matériaux issus du tri, 5 608 000 € de redevance et 238 000 € de recette de vente de compost et le traitement de déchets extérieurs.

En investissement il est programmé en 2024

- Pour le site de Ronchères des travaux de terrassement de l'alvéole, le remplacement d'une partie du réseau lixiviats ainsi que des pompes de captage. Pour le compostage sont prévus la mise en place d'un réducteur, de bras et de pales sur le fermenteur ainsi que la réfection du boîtier de commande, la mise en place après étude de ventilateurs à charbons actifs pour limiter les odeurs. Des investissements pour l'installation de filets afin de limiter les envols. Il est également programmé le remplacement de la chargeuse obsolète et du tracteur.

- Pour les déchetteries il est prévu l'achat de 10 bennes. Cette dépense avait été reportée depuis deux ans du fait de l'augmentation des prix, mais aujourd'hui l'investissement est devenu indispensable. Des travaux d'amélioration et de mise aux normes des déchetteries sont prévues à Molesmes. Des travaux d'aménagement sur la déchetterie de Pourrain, Charny et de St Amand sont prévus

- Pour le service collecte il est prévu l'agrandissement de la zone de stockage des équipements de collecte ainsi que l'achat d'équipements et un véhicule utilitaire plus volumineux avec hayon élévateur.

- Pour le site administratif il est programmé l'achat de matériel informatique, téléphonique et le remplacement des organes de sécurité et d'alarme du site.

Pour la réalisation de ces travaux il est proposé d'inscrire en dépenses d'investissement 1 807 020 € au chapitre 21 et 12 000 € au chapitre 20 (598 900 € pour le site, 745 920 € pour les déchetteries, 434 200 € pour le service collecte et 70 000 € pour le site administratif).

608.09

Dépenses de fonctionnement	2023	2024	Recettes de fonctionnement	2023	2024
011 Charges à caractère général	5 115 230	5 515 570	013 Atténuations de charges	103 370	103 370
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 185 316	1 319 020	70 Produits des services, du domaine et ventes divers	6 946 815	7 155 260
65 Autres charges de gestion courante	20 000	20 000	74 Dotations et participations	52 240	52 240
66 Charges financières	32 500	20 404	77 Produits exceptionnels	-	708 871
67 Charges exceptionnelles	100 000	320 000	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 253	105 253
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	30 000	130 000			
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	737 632	800 000			
	7 220 678	8 124 994		7 220 678	8 124 994

RAPPORT BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement	2023	2024	Recettes d'investissement	2023	2024
16 Emprunts et dettes assimilées	295 446	221 856	10 Dotations, fonds divers et réserves	235 184	195 000
20 Immobilisations incorporelles	1 500	12 000	16 Emprunts et dettes assimilées	2 327 880	1 526 330
21 Immobilisations corporelles	RAR 1 451 797 1 433 700	RAR 375 200 1 807 020	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	737 632	800 000
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 253	105 253			
	3 300 696	2 521 330		3 300 696	2 521 330

X. GEMAPI - Eau / Assainissement

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles dite loi MAPTAM du 27 janvier 2014 attribue au bloc communal une compétence exclusive et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Dans ses statuts la Communauté de communes dans le cadre de ses compétences obligatoires exerce la compétence GEMAPI. Cette compétence est déléguée à différentes structures, l'EPAGE du Loing, Le Syndicat Mixte Yonne Médian, Le Syndicat mixte Yonne Beuvron et la Communauté de communes Cœur de Loire.

Il est proposé d'inscrire en dépenses et en recettes 140 000 €

La loi Notre, d'août 2015, prévoyait initialement de rendre obligatoire le transfert des compétences eau et assainissement des communes vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération, à compter du 1er janvier 2020. En août 2018, la loi sur la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a permis à ces dernières de le reporter jusqu'au 1er janvier 2026.

Compte tenu de la multiplicité des acteurs (Fédération des eaux, communes, délégataires), la question du transfert doit être abordée de façon globale en tenant compte de l'ensemble des aspects : juridique, financiers et technique.

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 180 000 € au chapitre 011 et 144 000 € en recettes

608.00					
Dépenses de fonctionnement	2023	2024	Recettes de fonctionnement	2023	2024
GEMAPI	140 000	140 000	GEMAPI	140 000	140 000
Transfert Eau/Assainissement	200 000	180 000	Transfert Eau/Assainissement	180 000	144 000
	340 000	320 000		320 000	284 000

XI. Ressources Humaines

Au 1^{er} janvier 2024 la Communauté de communes compte 111 agents pour 101,03 ETP. Trois (Pour info urba / Habitat / N2000) postes créés sont vacants à la même date.

Pour rappel les agents se répartissent comme suit :

- Catégorie C : 65 agents
- Catégorie B : 21 agents
- Catégorie A : 25 agents

Les dépenses de fonctionnement en matière de charges de personnel connaissent une évolution liée à la revalorisation du point d'indice à hauteur de 1.5 % intervenue le 1^{er} juillet 2023 ainsi que l'ajout de 5 points d'indices majorés pour tous les agents publics. De même, le contrat d'assurance statutaire a subi une forte augmentation. Tous les budgets annexes sont concernés par ces hausses.

Afin de renforcer certains services il sera proposé de recruter au cours de l'année, comme cela a été vu lors du DOB, une personne :

✓ Un(e) Auxiliaire de Puériculture à temps complet à la crèche de Courson-les-Carrières à compter du 1^{er} juillet 2024.

Les dépenses de ressources humaines s'élèvent à **6 341 666 €** avec le SMEA. Il est éclaté entre 5 budgets.

A. BUDGET PRINCIPAL – 608 00

Le nombre d'agent est stable.

Nous avons inscrit une dépense de fonctionnement pour des formations qui seront suivies par les agents et des frais de déplacement des agents.

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 2 483 038 € au chapitre 012 et 50 000 € au chapitre 011.

B. BUDGET CENTRES DE LOISIRS – 608 06

Il n'y a pas d'évolution prévue sur les centres de loisirs. Un agent d'animation est actuellement en renfort jusqu'au 10/09/2024 il n'est pas prévu de renouveler ce contrat. Par ailleurs les besoins en contrat d'engagement éducatif sur les différents centres ont été revus ainsi que les hausses des différentes mises à dispositions (GEMA, POURRAIN...).

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 735 345 € au chapitre 012.

C. BUDGET CRÈCHES – 608 07

Les crèches en régie connaissent un fort absentéisme. Ainsi de nombreux remplacements doivent être assurés simultanément. Afin de limiter ce phénomène il a été prévu un poste de remplaçant à l'année pouvant palier à la problématique de l'absentéisme. Un recrutement supplémentaire est également prévu à la crèche de Courson-les-Carrières. Également, une enveloppe de remplacement à hauteur d'environ 85 000 € a été budgétée afin de couvrir de potentiels besoins de remplacements.

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 1 236 583 € au chapitre 012.

D. BUDGET ECOLE DE MUSIQUE – 608 08

Le budget est impacté par une hausse de la convention de mise à disposition du SMEA ayant subi une forte hausse ainsi que la pérennisation de deux postes à temps partiels (6 heures) de coordonnateurs pédagogiques qui existent depuis fin 2022 et du secrétariat à temps complet.

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 517 680 € au chapitre 012.

E. BUDGET DECHETS – 608 09

Aucune évolution n'est prévue sur ce budget, le nombre d'agents reste stable. Seules les mesures réglementaires et les hausses diverses ont pour effet l'augmentation des dépenses de personnel.

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 1 319 020 € au chapitre 012.

Charges de personnel	2023	2024	Remboursement charges personnel	2023	2024
608.00	2 309 630	2 533 038	608.00	41 090	60 000
608.06	646 422	735 345	608.06	18 768	16 300
608.07	1 038 830	1 236 583	608.07	48 218	70 000
608.08	464 659	517 680	608.08	-	-
608.09	1 185 316	1 319 020	608.09	103 370	103 370
	5 644 857	6 341 666		211 446	249 670

XII. Services supports

Les services supports de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre viennent en appui des services opérationnels pour mener à bien l'ensemble de ses missions dans les thématiques détaillées en amont. Il s'agit des services juridiques, financiers, communication, patrimoine et moyens, ressources humaines, accueil et secrétariat...

Sont regroupés ici le budget des fluides (eau, électricité, gaz), les dépenses de formations des agents, de communication, de gestion patrimoniale (téléphonie, copieur, affranchissement, entretien des bâtiments et des véhicules...), d'assurances, etc...

La maintenance des logiciels est imputée au chapitre 65 avec les participations obligatoires versées au syndicat (Fourrière animale, ...), les admissions en non-valeur et les indemnités des élus.

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 461 934 € au chapitre 011, 303 600 € au chapitre 65 et 3 000 € au chapitre 67.

XIII. Fiscalité

Pour 2024, la répartition des recettes fiscales se répartit comme suit :

	Budget 2023	Budget 2024	Variation
Impôts directs locaux : CFE, FB, FNB, THRS	5 926 848 €	6 182 903 €	+ 256 055 €
TASCOM	235 000 €	235 000 €	-
IFER	500 000 €	520 000 €	+ 20 000 €
Rôles supplémentaires	15 000 €	15 000 €	-
FPIC	420 000 €	390 000 €	- 30 000 €
Taxe GEMAPI	140 000 €	140 000 €	-
Taxe de séjour	140 000 €	200 000 €	+ 60 000 €
Fraction de TVA	5 000 000 €	5 175 000 €	+ 175 000 €

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre reverse une fraction importante de la fiscalité qu'elle perçoit au titre du versement des attributions de compensations au commune (5 492 663 €), du FNGIR (1 371 473 €) et des reversements de TVA, d'IFER et de taxe de séjour départementales (228 337 €)

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 7 092 473 € au chapitre 014, 5 565 000 € au chapitre 73 et 7 292 903 € en recette de fonctionnement en chapitre 731.

XIV. Dette et assimilée

Le tableau ci-après récapitule les annuités de dette par budget :

Budgets	Capital restant dû	Remboursement de capital	Intérêts
BUDGET PRINCIPAL	1 729 610 €	160 669 €	18 809 €
RESIDENCE CAFFET – 608.17	5 770 460 €	205 137 €	195 083 €
GEST° DES DECHETS – 608.09	1 655 620 €	221 856 €	22 360 €
MAISON DE SANTE – 608.15	838 330 €	60 455 €	24 239 €
BATIMENTS INDUSTRIELS – 608.02	701 620 €	61 317 €	27 340 €
CENTRE NAUTIQUE – 608.28	3 108 690 €	145 577 €	191 409 €
CRECHE MULTI ACCUEIL – 608.06	94 994 €	15 065 €	2 019 €
CNIFOP – 608.29	925 000 €	50 000 €	40 004 €
Total	14 824 320 €	920 076 €	561 263 €

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 561 263 € au chapitre 66 et en dépenses d'investissement 920 076 € au chapitre 16 selon la répartition par budget indiqué dans le tableau supra.

XV. PROGRAMME DES TRAVAUX – PPI – Crédit de paiements 2024

Investissement	Nature	Montant	Subvention
Centre aquatique	Travaux	6 000 000 €	912 160 €
CNIFOP	Travaux	2 295 527 €	669 100 €
Maison de santé de Courson	Travaux	1 200 000 €	652 000 €
Site administratif	Travaux	2 600 000 €	438 000 €
Centre de Ronchères	Travaux	1 800 000 €	
Voie verte	Etude + travaux	427 355 €	200 000 €
Maison de santé de Bléneau	Etude + travaux	600 000 €	250 000 €
Maison de santé de Saint Fargeau	Etude	50 000 €	
Crèche de Saint Fargeau	Etude + travaux	350 000 €	
Urbanisme réglementaire		225 000 €	
Acquisition ex CFA Champignelles		20 000 €	
Investissement récurrent		450 000 €	

XVI. Récapitulatif des inscriptions budgétaires

L'ensemble des propositions d'inscriptions budgétaires sont récapitulés dans les budgets suivants :

Budget Principal – 608.00

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitres	Libellé	BP 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	1 560 966,00	1 647 427,66
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 254 630,00	2 483 038,14
014	Atténuations de produits	7 008 473,00	7 092 473,00
023	Virement à la section d'investissement	569 800,00	456 084,98
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	420 000,00	420 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 659 624,00	3 934 332,00
66	Charges financières	60 100,00	19 456,22
67	Charges exceptionnelles	75 180,00	0,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	3 843,00	3 843,00
TOTAL		15 612 616,00	16 056 655,00

RAPPORT BUDGÉTAIRE

Recettes

Chapitres	Libellé	BP 2023	BP 2024
002	Résultat d'exploitation reporté		
013	Atténuations de charges	41 090,00	60 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 831,00	102 831,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	302 000,00	336 000,00
73	Impôts et taxes	12 376 848,00	5 565 000,00
731	Impositions directes		7 292 903,00
74	Dotations et participations	2 459 472,00	2 688 921,00
75	Autres produits de gestion courante	322 375,00	6 000,00
77	Produits exceptionnels	8 000,00	5 000,00
TOTAL		15 612 616,00	16 056 655,00

Section d'investissement

Dépenses

Chapitres	Libellé	BP 2023	BP 2024
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 831,00	102 831,00
16	Emprunts et dettes assimilées	257 456,00	168 400,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	436 055,00	592 355,07
204	Subventions d'équipement versées	646 025,00	508 592,40
21	Immobilisations corporelles	522 978,00	465 500,00
23	Immobilisations en cours	4 101 498,00	3 407 355,07
27	Autres immobilisations financières	1 055 418,00	793 544,96
45	Opérations pour compte de tiers	154 445,00	50 000,00
TOTAL		7 276 706,00	6 088 578,50

Recettes

Chapitres	Libellé	BP 2023	BP 2024
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	569 800,00	456 084,98
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	420 000,00	420 000,00
10	Immobilisations corporelles	150 000,00	300 000,00
13	Subventions d'investissement	1 868 160,00	818 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 992 751,00	4 044 493,52
27	Autres immobilisations financières	123 550,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	152 445,00	50 000,00
TOTAL		7 276 706,00	6 088 578,50

RAPPORT BUDGÉTAIRE

Budgets	Fonctionnement	Investissement
608.00 - Budget Principal	16 056 655,00	6 088 578,50
608.02 - Bâtiments industriels	286 390,00	377 767,85
608.06 - Centres de loisirs	1 413 375,00	197 262,00
608.07 - Crèches	1 907 224,00	128 193,96
608.08 - Ecole de musique	577 163,00	11 941,00
608.09 - Gestion des déchets	8 124 993,59	2 521 329,77
608.11 - Lotissements d'habitation	311 223,77	311 223,77
608.15 - Maisons de santé	317 055,00	3 594 993,00
608.17 - Résidence Caffet	524 500,00	240 000,00
608.20 - Zones d'activités	1 657 851,65	1 657 851,65
608.28 - Centre aquatique	304 000,00	6 112 160,00
608.29 - CNIFOP	40 500,00	2 345 527,00